

Barème d'honoraires

Transaction/vente d'immeuble à usage d'habitation

Nos honoraires d'agence sont à charge vendeur:

6% TTC maximum du prix vendeur intégralement à la charge vendeur.

Ce taux s'entend TVA comprise au taux de 20%. Nos honoraires sont à la charge du vendeur. Ils comprennent les prestations d'estimation, de visites, de négociations et de constitution du dossier de vente.

Transaction/vente de fond de commerce et d'immeuble à usage commercial

	PRIX HT
De 0 à 65 000€ :	7 800€ (HT)
De 65 001€ à 500 000€ :	12% (HT)
De 500 001€ à 1 000 000€ :	10% (HT)
Supérieur à 1M€ :	8% (HT)

Les honoraires ne comprennent pas la rédaction d'actes, l'établissement des diagnostics, du métrage et tous les autres actes qui seront réalisés par un notaire, avocat ou expert-comptable.

On entend par transaction le montant net vendeur ou le prix principal, pour des locaux à usage professionnel ou commercial, des entrepôts, des bureaux, des locaux industriels, ou pour un droit au bail ou pour un pas de porte ou pour un fonds de commerce. En cas de cession des parts sociales d'une société, les honoraires sont calculés sur la base de la valorisation de l'actif immobilisé vendu (que l'actif soit un fonds de commerce, droit au bail, local, entrepôts ou bureaux) et non sur la base du prix principal (ou net vendeur) des parts sociales elles-mêmes.

Honoraires d'estimation hors mandat de vente :

Estimation simple (avis de valeur écrit, hors mandat de vente) : 100 € TTC

Les honoraires sont dus uniquement dans le cas d'une prestation distincte (demande de notaire, succession, divorce, etc.).

En cas de signature d'un mandat de vente avec l'agence, l'estimation est incluse sans frais.